

## GESTION ACTIF-PASSIF EN ASSURANCE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AE018	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1003,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 21/06/2024 au 21/06/2024
- Du 17/12/2024 au 17/12/2024
- Du 20/06/2025 au 20/06/2025

### OBJECTIFS

- Calculer des engagements d'assurance et des provisions techniques
- Appliquer la réglementation en vigueur sur les placements
- Distinguer les provisions d'actifs et d'actif passif
- Construire un modèle actif passif en assurance

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Le formateur expose les principes clés de la gestion actif-passif. Un exercice permet de valider les connaissances des participants.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'actuariat, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Introduction
  - 1. Importance de la gestion des risques
  - 2. Principes de la gestion Actif / Passif
  - 3. Vision prospective et stochastique
- B. Notions techniques de base en Assurance Vie
  - 1. Différents taux d'intérêt
  - 2. Taux de rendement d'un placement
  - 3. Tables de mortalité et probabilités
  - 4. Probabilités viagères
  - 5. Valeur probable
  - 6. Notion de duration
- C. Cadre comptable d'une compagnie d'assurance
  - 1. Présentation d'un bilan
  - 2. Bilan simplifié d'un assureur
- D. Principes de provisionnement et principales provisions réglementaires
  - 1. Provisions mathématiques
  - 2. Provisions pour participations aux bénéficiaires
  - 3. Provision globale de gestion
  - 4. Autres provisions de passifs
- E. Engagements réglementés
  - 1. Typologies de placement
  - 2. Provisions d'actif
  - 3. Actifs en représentation des engagements
  - 4. Couverture des engagements réglementés
  - 5. Mécanismes de participation aux bénéficiaires
  - 6. Provisions d'actifs passifs
- F. Gestion actif-passif des sociétés d'assurances
  - 1. Principes de la gestion actif passif
  - 2. Origine des passifs d'assurance
  - 3. Objectifs de la gestion actif passif
  - 4. Gestion actif passif opérationnelle en assurance
- G. Impacts de Solvabilité 2 sur la gestion actif-passif
  - 1. Importance de la gestion des risques
  - 2. Présentation de l'ERM
  - 3. Allocation d'actifs et gestion des risques
  - 4. Bilan Solvabilité 2
  - 5. Rappel de la directive Solvabilité 2
  - 6. SCR

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## **PUBLIC**

Chargés d'études actuarielles  
Gestionnaires de back-office  
Conseillers en gestion de patrimoine  
Auditeurs internes  
Consultants

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## **PRÉ-REQUIS**

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

**AA115**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## **TARIFS ET FINANCEMENTS**

1003,00 €  
Exonérés de TVA

## **CONTACT**

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2025 à 10:55